



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 01.04.2021
Date d'échéance prévue: 01.04.2022
Numéro de publication: UP04-0000003058

Entité de publication
Nicolas Huser, Avenue de la Gare 39, 1964 Conthey

Invitation à l'assemblée générale extraordinaire de Télé Mont-Noble SA

Organisation concernée:
Télé Mont-Noble SA
CHE-105.865.284
La Vaye-Plane
1973 Nax

Indications concernant l'assemblée générale:
27.04.2021, 10:00 heures, Etude DFH Avocats & Notaire
Av. de la Gare 39
1964 Conthey

Texte d'invitation/ordre du jour:
Aux actionnaires de Télé Mont-Noble SA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE - CONVERSION DES ACTIONS AU PORTEUR EN ACTIONS NOMINATIVES / MODIFICATION DES STATUTS

Le 1er novembre 2019 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur la mise en œuvre des recommandations du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Dans les faits, celle-ci implique, pour Télé Mont-Noble SA, la conversion des actions au porteur en actions nominatives ; il sera également nécessaire d'adapter les statuts à cette conversion.

La conversion des actions au porteur concerne l'ensemble des actionnaires de Télé Mont-Noble SA.

Les actions converties conservent leur valeur nominale, leur taux de libération et leurs propriétés quant au droit de vote et aux droits patrimoniaux ; leur transmissibilité n'est pas non plus limitée.

Tous les actionnaires de Télé Mont-Noble SA détenteurs d'actions au porteur sont dès lors invités à nous retourner au plus vite les titres originaux, par courrier recommandé, à l'adresse Télé Mont-Noble SA.

La Place 1B, CP 36 ,1973 Nax, accompagnés du formulaire d'inscription au registre des actions nominatives et d'une copie d'une pièce d'identité ou du passeport. Le formulaire d'inscription peut être obtenu auprès de Télé Mont-Noble SA ; pour ce faire, veuillez prendre contact par téléphone ou courriel (027 203 703 03, tele@naxmontnoble.ch).

Une assemblée générale extraordinaire se tiendra également le mardi 27 avril 2021, à 10h00, dans les locaux de l'Etude DFH Avocats & Notaire, à Av. de la Gare 39, 1964 Conthey.

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée, constatations et contrôle des présences.
2. Conversion des actions / Proposition du CA : convertir les actions au porteur en actions nominatives.
3. Modification des statuts / Proposition du CA : modification des statuts afin de les adapter à la conversion des actions au porteur en actions nominatives, ainsi qu'au fonctionnement et aux dispositions légales actuellement en vigueur.
4. Divers.

Les propositions de modification des statuts peuvent être également consultées par les actionnaires, auprès de Télé Mont-Noble SA ; pour ce faire, veuillez prendre contact par téléphone ou courriel (027 203 703 03, tele@naxmontnoble.ch).

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, une assemblée générale en présentiel ne pourra pas se tenir ; il sera dès lors procéder conformément à l'art 27 de l'Ordonnance 3 COVID 19, c'est-à-dire par l'exercice du droit de vote par écrit ; l'assemblée « résiduelle » se tiendra en présence de membres du Conseil d'administration et du notaire chargé de la tenue du procès-verbal, le mardi 27 avril 2021, à 10h00, dans les locaux de l'Etude DFH Avocats & Notaire à Conthey ; les bulletins de vote y seront comptabilisés.

Le matériel de vote peut être obtenu auprès de Télé Mont-Noble SA ; pour ce faire, veuillez prendre contact par téléphone ou courriel (027 203 703 03, tele@naxmontnoble.ch).

Les bulletins de vote devront être parvenus par courrier recommandé à l'adresse de Télé Mont-Noble SA pour le 23 avril 2021 au plus tard.

A noter qu'à compter du 1^{er} mai 2021, les actions au porteur seront converties de plein droit en actions nominatives. Dès cette date, les actionnaires ne pourront plus s'annoncer directement à la société, mais devront requérir auprès du tribunal leur inscription au registre des actions d'ici au 30 octobre 2024. Passé ce délai, ils seront déchus de leurs droits d'actionnaires.

Télé Mont-Noble SA